Ville du Grand-Saconnex



<u>Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2023</u>

19h30-20h00 : Huis-clos

20h00-23h59 : Séance publique

Ordre du jour:

Huis-clos: Naturalisations (9 dossiers)

Approbation du procès-verbal de la séance conjointe du 15 novembre 2022

des commissions Culture, sports et loisirs et Finances

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023

2. Communications du bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

- 3.1. Communications
- 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

- 4.1. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- TTC destiné à la phase SIA 41 d'appel d'offres des travaux d'adaptation du réseau secondaire d'assainissement en lien avec le projet du tramway Nations-Grand-Saconnex
- 4.2. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 92'000.- TTC destiné à engager les études d'actualisation du schéma directeur du secteur de la Susette
- 4.3. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant le Plan lumière et la stratégie des extinctions lumineuses
- 4.4. Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex

5. Projets de délibérations

- 5.1. Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 58'000.- TTC destiné à la phase SIA 41 d'appel d'offres des travaux d'adaptation du réseau secondaire d'assainissement, en lien avec le projet du Tramway Nations-Grand-Saconnex
- 5.2. Ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 92'900.- TTC destiné à engager les études d'actualisation du schéma directeur du secteur de la Susette

6. Propositions du Conseil administratif

7. Route des Nations et grands travaux

8. Motions

8.1. Motion du PS « Pour un retour de la Fête de la musique au Grand-Saconnex »

9. Résolutions

9.1. Résolution du PLR « Pour un développement de la Rive Droite raisonné et raisonnable! »

10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux

- 11.1. Calendrier des séances du 2^e semestre 2023
- 11.2. Autres propositions

12. Communications et divers

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) — Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) — Claude BAECHLER, Vice-président (GAG) — Gérard BISE (VERTS) — Francisco BRADLEY (VERTS) — Alessia CAVALIERI (PDC) — Raymond CHABRY (PLR) — Jean-Claude CUDRE (PLR) — Carla EDELENBOS (SOC) — Peta GIROD, Présidente (PDC) — Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) — Francine MAMIN-TISSOT (PDC) — Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) — Corinne MONNIER (GAG) — Claudine PERROTIN DURET (PLR) — Eric PORTIER (GAG) — Antonio PRIETO (VERTS) — Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) — Carla RUTA (SOC) — Yann SIMETH, Secrétaire (SOC) — Carlos SINTADO (VERTS) — Matthieu STEINER (PLR) — Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) — Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme Sandra PORTIER, Maire

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
 M. Michel POMATTO, Conseiller administratif

Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés:

M. Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT)
 M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC)
 Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)

Huis-clos: Naturalisations

2 dossiers sont approuvés par 24 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes ;

- 3 dossiers sont approuvés par 23 oui, 1 non, 0 abstention;
- 1 dossier est approuvé par 23 oui, 0 non, 1 abstention;
- 1 dossier est approuvé par 22 oui, 0 non, 2 abstentions ;
- 1 dossier est approuvé par 19 oui, 3 non, 2 abstentions ;
- 1 dossier est approuvé par 13 oui, 10 non, 1 abstention.

<u>Huis-clos</u>: du procès-verbal de la séance conjointe du 15 novembre 2022 des commissions Culture, sports et loisirs et Finances

Procès-verbal approuvé.

La Présidente ouvre la séance publique à 20h21 et s'excuse auprès du public pour le retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023

Le procès-verbal est approuvé par 19 oui, 0 non et 4 abstentions.

2. <u>Communications du bureau du Conseil municipal</u>

Représentations :

- Promotions citoyennes;
- fête nationale bulgare à la Mission de Bulgarie;
- soirée de gala des Lions de Genève.

Courriers

M. SIMETH donne lecture de l'invitation à la course pédestre de Bernex (annexe 1).

3. <u>Communications du Conseil administratif</u>

3.1 Communications

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER présente M. Roberto Kurzo, nouveau chef du service des bâtiments et équipements publics (SBEP), qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2023.

Par ailleurs elle annonce que les pompiers volontaires tout comme le SIS ont été très occupés lors du dimanche de tempête, avec au moins quinze interventions, et ont continué à déblayer les objets envolés jusqu'au lundi.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO n'a pas de communications.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA signale la construction d'un nouvel immeuble à la route de Ferney, derrière la station BP. Il rappelle que le 22 mars aura lieu une séance d'information publique sur l'étude d'actualisation du schéma directeur de la Susette et de la démarche de concertation liée, de 18h à 20h. Après la présentation se déroulera une table ronde qui mettra en débat la pertinence de l'urbanisation de ce secteur, en présence de l'urbaniste cantonale Ariane Widmer, de Yannos Ioannides, vice-président de l'Association des promoteurs constructeurs genevois, de Pierre-Alain Tschudi, ancien Conseiller administratif de Meyrin, et de M. Patrick Canellini, président de l'association A3S. Le dernier point qu'il annonce

concerne l'inauguration d'une pépinière urbaine le 29 mars prochain dès 14h au Domaine Rigot. Les détails se trouvent sur le site de l'Etat de Genève (https://www.ge.ch/document/31470/telecharger).

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que tous les procès-verbaux des séances plénières sont à disposition du public sur le site internet de la commune. Par ailleurs, les réponses aux questions et propositions de la séance de février 2023 se trouvent sur CMNet, et sont à disposition du public (annexes 2 et 3).

M. BAECHLER avait fait une remarque en janvier par rapport aux bornes manquantes au passage piéton des Corbillettes, et n'a toujours pas vu de changement. Il rappelle que ce passage est important.

Mme PERROTIN DURET a demandé en février 2021 d'installer 2 lignes de dallage lisse à la place du dallage inégal pour accéder à l'espace Pom', l'aula du Pommier et la salle du Pommier, et on lui a répondu que le sujet serait présenté à la commission Equipements publics. Or elle n'a rien vu dans cette commission à ce sujet pour le moment. Elle aimerait donc savoir si cela va être agendé prochainement. Par ailleurs, lorsqu'elle a voulu se renseigner au sujet de l'accès PMR à l'agora public du 29 mars, on lui a répondu qu'il n'y en avait pas et que les services de la Ville feraient remonter cette question au Canton et reviendraient avec une réponse. Il n'y a toujours rien alors que le Conseil fédéral vient de faire un message pour mieux protéger les personnes handicapées contre les discriminations, et notamment pour les droits civils, puisque celles-ci doivent pouvoir participer aux débats de société. Une participation pleine et entière à la vie politique fait aussi partie de la réflexion, et elle aimerait que cela soit pris en considération.

M. JIMAJA rappelle que l'agora n'est effectivement pas sur le territoire du Grand-Saconnex, ce qui aurait permis une réponse plus rapide et précise.

Mme MAMIN-TISSOT a demandé en avril 2022 un feedback sur l'utilisation des potagers urbains sur la commune. Il avait été évoqué que cela serait discuté en commission Environnement, mais elle ne voit toujours rien venir.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- TTC destiné à la phase SIA 41 d'appel d'offres des travaux d'adaptation du réseau secondaire d'assainissement en lien avec le projet du tramway Nations-Grand-Saconnex

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole. Le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4.2 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 92'000.- TTC destiné à engager les études d'actualisation du schéma directeur du secteur de la Susette

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET ne comprend pas pourquoi c'est la commission Aménagement du territoire, mobilité qui s'est occupée de ce sujet concernant l'adaptation du schéma directeur de Susette, alors qu'il y a un groupe de travail dédié qui n'a pas encore été activé dans cette législature. Par ailleurs elle demande comment le Conseil municipal peut se prononcer sur un nouveau crédit d'étude alors que le procès-verbal de la séance du 27 février n'a pas encore été publié ni approuvé. Cela lui semble aller un peu vite en besogne. Elle demande si c'est un moyen de bafouer la démocratie en passant par-dessus les processus légaux. Elle rappelle ensuite que le déclassement de la Susette n'a pas encore été approuvé par le Grand Conseil, qui devrait le faire en juillet prochain, ce qui nous donne le temps. Par rapport à la phrase « garantir la faisabilité foncière du développement et assurer l'équité entre propriétaires », elle rappelle qu'on envisage de créer plusieurs PLQ et que les droits à bâtir ne peuvent pas être transférés d'un PLQ à l'autre ; sur la Susette il n'y a donc pas vraiment d'équité entre les propriétaires.

M. VEIGA LÖFFEL explique avoir pris du retard sur la relecture du procès-verbal de vingt pages de la séance du 27.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accordé en avril 2016 CHF 140'000.- pour les études, dont il reste CHF 26'886.-. Les CHF 92'000.- s'ajouteraient à cela.

M. JIMAJA signale que ce qui est lié au PV appartient au rapporteur et non au CA. Par rapport au choix de la commission ATM plutôt que le groupe de travail, si le Conseil municipal avait estimé que la commission n'était pas compétente, le GT aurait été réactivé, cependant celui-ci se prononcera lors du travail sur le périmètre. Pour le moment il s'agit de voter un crédit pour effectuer les études. Il n'était pas au courant du fait que le déclassement doit être voté par le Grand Conseil en juillet et remercie Mme PERROTIN DURET pour l'information. Concernant l'équité entre les propriétaires, cela fait partie des recommandations que les autorités communales ont émises sur ce périmètre lorsqu'elles déclaraient qu'il faut avoir une démarche créative et novatrice, afin que les propriétaires ne soient pas pénalisés par ce schéma directeur. Il souligne le fait que nous n'en sommes pas encore au stade du PLQ, cela sera travaillé en commission.

Mme MICHAUD ANSERMET ne pense pas que le Grand Conseil se prononcera sur le déclassement en juillet, puisque celui-ci ne siège pas durant les vacances scolaires. Elle demande ensuite des précisions sur le montant final des crédits d'étude. On lui répond qu'avec celui de 2016, cela fera CHF 232'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le rapport. Celui-ci est approuvé par 18 oui, 3 non, 2 abstentions.

4.3 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant le Plan lumière et la stratégie des extinctions lumineuses

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport. Il ajoute que la présentation était extrêmement complète et que les cartes sont sur CMNet.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

4.4 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex

Mme CAVALIERI donne lecture de son rapport. Elle ajoute qu'on lui a demandé de transmettre l'information selon laquelle il y a encore des abonnements disponibles à la

Mairie pour les Conseillers municipaux s'ils souhaitent assister au match du FCGS à domicile.

La présidente ouvre la discussion.

Monsieur BAECHLER est étonné qu'on perde DIPAN, le sponsor principal, et Pierre Descloux qui s'était proposé comme président sans qu'il n'y ait d'assemblée générale. En 18 mois seulement on a perdu cette personne et le principal sponsor.

Mme CAVALIERI indique que cela n'a pas été évoqué durant l'ag. Il a simplement été dit que monsieur Descloux a démissionné de son poste et que le club a perdu ce sponsor.

M. SIMETH souligne le fait que M. Descloux est président de Dipan, donc les deux événements sont liés.

M. JIMAJA ne pense pas qu'il faille répondre. Un sponsor est parti, il faut à présent voir comment permettre au club d'évoluer.

M. POMATTO confirme qu'aucune raison particulière n'a été communiquée lors de l'AG quant à la démission de M. Descloux. Concernant le club lui-même, les possibilités de faire une soirée de soutien, et peut-être une comptabilité séparée entre le club et l'équipe-phare ont été évoquées.

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 58'000.- TTC destiné à la phase SIA 41 d'appel d'offres des travaux d'adaptation du réseau secondaire d'assainissement, en lien avec le projet du Tramway Nations-Grand-Saconnex

La Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

par, 21 « oui », 1 « non » et 1 abstention,

- De financer les honoraires pour les prestations du groupement de mandataires pour les études d'adaptation du réseau secondaire d'assainissement, en lien avec le projet du Tramway Nations-Grand-Saconnex (TNGS), représentant la phase d'appel d'offres (phase SIA 41);
- 2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 58'000.- TTC;
- 3. De comptabiliser cette dépense dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif;

- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci ;
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 58'000.- TTC afin de permettre la réalisation de l'appel d'offres. Ce crédit sera amorti sur une durée de quarante annuités. La charge financière annuelle nette sera compensée par un loyer versé par le FIA à la commune de Grand-Saconnex sur la durée de l'amortissement du bien.

5.2 <u>Ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 92'900.- TTC destiné à engager les</u> études d'actualisation du schéma directeur du secteur de la Susette

La Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 22 oui, 1 non, 1 abstention.

- La Présidente ouvre la discussion.
- M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par, 18 « oui », 3 « non » et 2 abstentions,

- d'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 92'900.- TTC pour couvrir les études encore à effectuer sur le crédit relatif aux études d'aménagement du secteur de la Susette ;
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'étude voté le 18 avril 2016 ;
- 3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 92'900.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

6. **Propositions du Conseil administratif**

M. POMATTO rappelle que toutes les dates liées aux comptes 2022 sont déjà sur CMNet, avec les premières séances mardi 21 mars.

M. JIMAJ annonce la commission Aménagement du territoire, mobilité du 5 avril, qui sera simple (18h30-20h).

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA annonce que le chemin de la Riole est fermé depuis le 13 mars (annexe 4). Les travaux dureront jusqu'au 30 mars, et les passants pourront emprunter le cheminement Riole 2 fraîchement mis en service. Concernant Genilac, les travaux ont débuté aujourd'hui. Au carrefour APPIA, des plantations de 25 arbres ont été réalisées.

JAG

M. JIMAJA indique que les travaux sont concentrés actuellement sur le centre de l'autoroute avec la pose des différentes couches de revêtements. Les remises en état des parcelles Nations, Bellevue et chemin des Clys sont également en cours. Les portiques de signalisation ont été mis en place, mise à part un dernier à poser courant avril. Le prochain basculement de circulation est prévu à partir du 22 mars 2023 ; l'ensemble de la circulation sera basculé du côté Lac de l'autoroute afin de reprendre la structure de chaussée du côté Jura, et ce pour 2 mois de travaux. Suivra ensuite le côté Lac puis les tapis finaux seront posés de nuit en été.

Grands travaux

Une nouvelle procédure d'opposition sur le PLQ Carantec est prévue fin avril, après Pâques – la date précise n'étant pas encore connue. Le vernissage de l'exposition du PLQ est prévue en présence de M. Hodgers le 9 mai 2023 à 17h45. Enfin, le contrôle annuel effectué durant l'été 2022 sur les hydrantes de la commune a mis à jour le fait que certaines doivent être remises en état ou remplacées. Ceci est notamment lié à l'ancienneté de certaines installations ou aux dégâts liés au gel. Ces travaux ont un caractère impératif et urgent afin d'assurer le fonctionnement de ces installations pour les besoins des services d'intervention et de secours. Or, seul un montant de CHF 6'650.- est prévu au budget de fonctionnement 2023, dont une grande partie est déjà engagée. L'ensemble de ces travaux étant estimé à environ CHF 27'000.-, il y aura un important dépassement sur cette ligne budgétaire.

8. Motions

8.1 Motion du PS « Pour un retour de la Fête de la musique au Grand-Saconnex »

La Présidente demande aux motionnaires de faire une correction au 7^e paragraphe, car Le Centre se nommait PDC en 2019.

M. SIMETH donne lecture de la motion.

M. BAECHLER fait remarquer que la prochaine Fête de la musique est dans seulement trois mois. Il aimerait savoir pourquoi les motionnaires proposent d'organiser des festivités seulement le 25 et non les trois jours, et pourquoi se presser pour cette année.

M. SIMETH explique que lors de la dernière édition la manifestation principale s'était tenue le dimanche, c'est pourquoi ils ont repris le même concept. Il s'agit d'une simple proposition, son groupe est ouvert à d'autres.

Mme MICHAUD ANSERMET signale que les promotions ont lieu les 23 et 24 au Grand-Saconnex, raison pour laquelle il est plus judicieux de faire la Fête de la musique le 25. M. POMATTO confirme que la fête des écoles aura lieux à ces dates-là.

Mme MAMIN-TISSOT se réjouit du rappel de la motion du Centre/anciennement PDC. En 2019 on avait profité de l'infrastructure de la tente, déjà en place suite aux promotions. Cette année on se retrouve dans le même délai, très court, qu'à l'époque, et la manifestation avait été portée par un collègue qui était le chef des opérations sur cette journée. Cela est effectivement faisable en 3 mois, à condition d'avoir des personnes dévouées et prêtes à y mettre beaucoup d'énergie. Mme MAMIN-TISSOT trouverait bien qu'on puisse mettre quelque chose en place, sinon en 2023, au moins en 2024.

M. JIMAJA s'était retrouvé au cœur de l'organisation, et à cette période-là il y avait encore tous les jeux des promotions sur place. Il avait été très difficile de faire partir tous les forains aussi vite, c'est pour cela que l'administration était très chargée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion. **Celle-ci est approuvée par 21 oui, 0 non, 2 abstentions.**

Pause de 21h15 à 21h25

9. Résolutions

9.1 Résolution du PLR « Pour un développement de la Rive Droite raisonné et raisonnable ! »

M. STEINER lit la résolution.

La Présidente fait voter la prise en considération de la résolution. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

Mme MICHAUD ANSERMET est curieuse de savoir pourquoi la section de Meyrin ne s'est pas ralliée à cette résolution.

M. STEINER répond que les PLR de Meyrin n'ont pas souhaité s'intégrer à cette résolution.

Mme RUTA se pose des questions quant à la faisabilité de cette résolution, en partie le point 3. Il est malheureusement logique que les autoroutes, les trains, etc. passent par la Rive Droite puisque c'est là que le canton de Genève est connecté à Vaud. Dire qu'il n'y aura plus de projets à cet endroit ne lui parait pas réaliste, il est inévitable que certains y soient construits.

M. STEINER dit que l'idée est de mieux répartir ces infrastructures sur le territoire, lorsque c'est possible, afin que toutes les nuisances ne rejaillissent pas toujours sur les mêmes communes. Il faut que les décisions de placer de nouvelles infrastructures sur la Rive Droite soient mieux concertées, et non par défaut.

Mme RUTA a l'impression que le point 3 semble donc presque en contradiction, et qu'il faudrait le nuancer pour qu'il reflète ces propos.

M. STEINER a également émis cette critique à l'interne par rapport à cette formulation un peu forte, mais à ce stade il vaut mieux aller de l'avant et fort pour que les choses deviennent mieux concertées.

M. BAECHLER est content de voir qu'on se préoccupe d'un développement équilibré de la Rive Droite, en prenant en considération la pollution, les infrastructures, etc. et il invite les membres de son parti à soutenir cette résolution qui va dans le sens de leurs soucis et

intérêts. Cependant la résolution lui paraît un peu électoraliste aujourd'hui, alors que le PLR ne se souciait pas de ce genre de précautions par le passé et a eu une politique de gestion territoriale un peu « fourre-tout » jusqu'à présent.

M. BISE pense que cette résolution tient plus de l'ordre du vœu pieux. Si toutes les infrastructures autoroutières et industrielles se trouvent ici c'est à cause de la présence de l'aéroport, qui continuera à s'agrandir sur la Rive Droite. Il ne voit pas les infrastructures industrielles et routières se développer sur la Rive Gauche dans le futur, à moins que le PLR cantonal ne fasse déplacer les réservoirs de pétrole et de gaz.

M. STEINER est surpris d'entendre dire par les Verts que l'aéroport va s'agrandir, mais il espère que cette résolution fera barrage à ce projet.

Mme MICHAUD ANSERMET trouve bien d'essayer de résoudre les problèmes de concentration des industries sur la Rive Droite; par exemple avec une traversée de la Rade, il commencerait à être possible d'avoir des industries du côté gauche, vers Vandoeuvre, Collonge, etc. Mais pour faire une telle traversée, il faudrait que le Canton et le PLR soient d'accord.

M. BRADLEY ne croit pas que la Confédération soit d'accord avec la traversée de la Rade, car elle ne trouve pas que cela se justifie au vu de la plus faible densité de population du côté gauche du Lac. Il aimerait donner son avis en tant que personne ayant toujours vécu sur la Rive Droite – aux Pâquis, à Vieusseux, à la Servette, au Grand-Saconnex. Il a eu des nuisances toute sa vie puisque ces quartiers sont ceux qui se sont fait le plus densifier. Cependant il n'a pas souvent entendu le PLR parler de décroissance ou modification globale et massive des zonages. On a fait le choix dans les années 60 de l'industrie et du trading, et et on vit avec les conséquences aujourd'hui, d'autant plus que quand il a fallu mettre les infrastructures telles que la gare et l'aéroport, on a choisi la Rive Droite car les décisionnaires trouvaient bien de continuer de préserver leurs villages à Cologny, Anières, Corsier, et autres communes où l'on paie peu d'impôts. Il rappelle que, historiquement, la Rive Droite a toujours été la partie mal famée de Genève. En 1602 s'y trouvait l'infâme quartier de Saint-Gervais et ses tanneurs par exemple. Bien sûr, il y a eu quelques grands patriciens, mais chaque fois qu'il a fallu mettre de grandes infrastructures, on les y a mises sur les marais, côté suisse, dans les grandes logiques industrielles et capitalistes, et il n'est plus possible aujourd'hui de revenir en arrière. Il laissera les membres de son groupe libres de voter.

M. STEINER admet que le débat est vaste et il apprécie ce petit rappel historique. Dans son parti aussi, au panel gauche-droite peut-être plus développé que dans d'autres, le débat est vaste également, et les sensibilités de chacun vont sur des sujets différents et c'est pourquoi le débat est complexe également chez les PLR.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la résolution. **Celle-ci est acceptée** par 13 oui, 0 non, 10 abstentions.

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER a été interpellé par des habitants au sujet de ce que l'Etat souhaite faire sur la parcelle 2086 (Corbillettes-Marais). Il s'agit d'une parcelle entre la zone de verdure et les propriétaires où l'Etat veut construire un gros bâtiment – peut-être une école – et dont l'accès se ferait par le chemin des Marais, actuellement un tout petit chemin à peine accessible. Il aimerait donc des précisions à ce sujet. Il trouve gros de faire un bâtiment important à côté d'une zone de verdure que l'on essaie de protéger depuis des années.

M. JIMAJA répond que le Conseil administratif a informé le Conseil d'Etat de son opposition à une implantation car la commune pense agrandir la zone forêt dans le périmètre, dans le cadre de l'élaboration du PDCom. Le CA suit l'affaire de près mais n'en sait pas plus.

- M. PORTIER remercie le CA, et si nécessaire il proposera de faire une résolution afin d'appuyer sa démarche et montrer la volonté du Conseil municipal.
- M. JIMAJA dit que le Conseil administratif pourrait lui aussi proposer une résolution.
- M. POMATTO suggère de déposer une résolution à la prochaine séance.
- M. PORTIER a d'autres questions. Il a été interpellé par les riverains des éco-points communaux, et lui-même s'est rendu aux éco-points et a pu constater qu'il n'y a plus de respect des heures d'utilisation. Il aimerait donc savoir s'il est possible d'insonoriser ces caisses, comme c'était le cas autrefois. Cela devient grave, car certains habitants y laissent leur santé, et il a été triste d'entendre leurs témoignages. Ces bennes sont très bruyantes, il faudrait essayer de les insonoriser.

Mme PERROTIN DURET demande, dans le cadre du grand projet au secteur Susette, quelles sont les dix personnes qui ont été choisies pour représenter la société civile et former la cellule de concertation. Elle demande également si celle-ci s'est déjà réunie. De plus, elle aimerait savoir comment le CA compte mettre en œuvre la stratégie 2023-2026 du Conseil fédéral en faveur des personnes en situation de handicap, et notamment l'accent mis sur l'exercice des droits civils. Sa question suivante concerne les feux régulant les passages piétons situés pour l'un au croisement Route de Ferney-L'Ancienne-Route, pour l'autre au croisement chemin du Pavillon-Route de Ferney. Elle voudrait savoir pourquoi ces feux sont désactivés alors que le trafic est important et la traversée dangereuse, notamment pour se rendre à l'EMS Saconnay. Enfin elle demande à faire réparer la grille d'écoulement des eaux pluviales située vers l'entrée de l'EMS de Saconnay, entre la fin du trottoir et le chemin menant à l'EMS, car cette grille est complètement enfoncée et un visiteur pourrait avoir un accident en y mettant le pied.

M. VEIGA LÖFFEL demande quel est le périmètre exact du local de vote, sachant que les activités doivent s'y placer à plus de 20 mètres. Il a été embarrassé lorsque la police est venu le faire déplacer de quelques mètres, alors qu'il ignorait où se terminait le périmètre.

Mme MICHAUD ANSERMET demande quelle est la proportion de Saconnésiens dans les spectateurs du théâtre le douze dix-huit. Elle a l'impression qu'il y en a très peu et est curieuse de voir les statistiques à ce sujet.

M. POMATTO dit que le détail sera donné en commission Culture, sports loisirs, mais que d'après les estimations, cela est très variable, entre 30% pour les spectacles comme Antigel, et 80% pour d'autres productions. En tant qu'institution cultuelle intéressant d'autres personnes que les Saconnésiens, on demande que cela soit pris en compte dans les péréquations, car ce type de structure remplit une demande cantonale.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si des synergies et des collaborations sont possibles avec les écoles pour rentabiliser le théâtre lorsqu'il est inoccupé.

M. JIMAJA estime que l'on devrait applaudir le fait que d'autres personnes se rendent au théâtre du Grand-Saconnex. Personnellement il se rend aussi à des théâtres dans d'autres communes, et le douze dix-huit ne doit pas être réservé uniquement à un bassin d'habitants. Quand les gens de Champel viennent au Grand-Saconnex, c'est une reconnaissance de la notoriété de la commune et la place sur la carte du Canton.

M. POMATTO répond que des collaborations se font déjà, par exemple le Petit Black Movie et des spectacles avec des écoles. Cependant l'infrastructure est lourde et la technique est chère et complexe, ce qui revient à un prix de location élevé car lié au personnel qualifié. Par conséquent, les écoles ayant besoin d'un lieu ont plutôt tendance à utiliser les Délices ou les salles de gym. Par ailleurs le principe d'une programmation est de donner une coloration au lieu culturel, sans forcément laisser n'importe qui faire des spectacles.

Mme MICHAUD ANSERMET ne voulait pas que sa question soit vue négativement, elle la posait par curiosité. Elle trouve très bien que des personnes de l'extérieur viennent, elle était un peu surprise de voir peu de Saconnésiens.

M. BAECHLER a constaté en passant près de la Maison des projets que c'est toujours un peu le « no man's land », et il aimerait connaître les statistiques de fréquentations, surtout que CHF 140'000.- ont été investis dans ce projet. Ensuite il réagit par rapport à la séance publique de concertation du 22 mars au sujet de Susette. Il aimerait savoir si c'est la seule organisée. Il a été invité de manière indépendante plutôt tardivement, et il trouve que l'horaire de 18h peut ne pas convenir aux personnes qui travaillent. Il demande des précisions sur l'organisation.

M. JIMAJA affirme que cette séance a été annoncée lors du dernier Conseil municipal déjà, et des affichages ont été faits. Les invitations individuelles ont été envoyées par courtoisie, il est désolé si elles sont arrivées trop tard. On a considéré que l'horaire de 18h était le meilleur pour ouvrir la séance à un maximum de personnes, car 19h ou 20h est souvent perçu comme trop tard.

M. STEINER a constaté la présence du drapeau tibétain à la place de Carantec le 12 mars dernier. Il demande qui fait le choix des drapeaux, et ce qui a motivé ce choix plutôt que d'autres luttes d'indépendance. Par ailleurs il lui semble que l'usage requiert que les couleurs d'une autre nation soient accompagnées du drapeau helvétique, il demande donc pourquoi cela n'est pas respecté.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si le Conseil administratif pris acte des futurs travaux sur la Route Suisse et la traversée de Bellevue, notamment de leurs répercussions sur la commune et des mesures qui pourraient être mises en place pour préserver nos routes.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 <u>Calendrier des séances du 2e semestre 2023</u>

La Présidente présente le calendrier du 2^e semestre 2023 (annexe 5) et ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT demande s'il est judicieux de mettre des dates de commission les 12 et 13 décembre. M. PORTIER propose de les supprimer.

M. POMATTO confirme que la Fête de l'Escalade est prévue le mardi 12.

M. BAECHLER n'a pas d'objection à supprimer les 12 et 13, et il propose également de supprimer les 18-19 car il n'en voit pas l'utilité, si proche des fêtes.

M. POMATTO rappelle que les vacances ne commencent pas avant le 23 décembre, et que les mercredis ont été ajoutés car il n'y avait déjà pas assez de dates à disposition.

M. PORTIER objecte que tout le monde a beaucoup de choses à faire en fin d'année et que l'on peut reporter les commissions au mois de janvier.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que des séances ont déjà été organisées jusqu'au 22 décembre et elle trouve excessif de tout enlever.

M. CUDRE propose de garder les dates de commission, excepté le 12, et de les garder comme réserve si toutes les autres sont prises. Il n'y a pas d'objection à cette proposition.

11.2 Autres propositions

Mme PRUNCU CUTILE propose de passer les rues Sonnex, Giacometti et Gardiol à sens unique dans le quartier du Pommier, afin d'éviter des accidents. En effet, entre les voitures garées, et le bus 3 qui fait son terminus, la visibilité est souvent difficile et les enfants se jettent parfois sur la rue.

M. CUDRE propose de contacter le TCS afin d'obtenir leur grille d'analyse à respecter avant la mise à l'enquête de toute nouvelle mesure de circulation ou d'aménagements routiers sur les axes structurants - grille mentionnée dans le journal du TCS n°1 2023.

Mme CAVALIERI propose d'envisager le développement d'une application pour le Grand-Saconnex, sur le même modèle que celle de la ville de Genève ("Genève en poche") et qui permet de reprendre toutes les informations utiles relatives à la commune et les événements, afin de gagner en accessibilité.

La Présidente demande si l'application devrait être gérée par la commune. Mme CAVALIERI répond qu'elle serait un peu comme le site internet, mais sous format d'application.

M. PRIETO propose d'installer des pompes pour gonfler les ballons dans le parc Sarasin, au Blanché et à la promenade Rivoire. Par ailleurs il souhaite demander aux associations touchant des subventions communales d'organiser 2 semaines de stages minimum chaque été pour les enfants de la commune.

Mme PORTIER dit que l'idée de Mme CAVALIERI est bonne, mais que la commune doit tout d'abord se mettre à jour avec son site internet, puis les réseaux sociaux avant de pouvoir songer à une application.

M. JIMAJA dit que des pompes à vélo sont déjà à disposition du public, mais que pour gonfler des ballons il faut des embouts particuliers. Personnellement il a toujours gonflé ses ballons avant de se rendre sur place. Concernant les associations, il ne peut pas demander à des associations telles que Mosaïque de faire une permanence, d'autant plus que pour beaucoup d'associations, leurs activités ralentissent ou sont suspendues durant la période estivale. Il demande à M. PRIETO de préciser sa demande.

M. PRIETO aimerait que les associations proposent des stages aux enfants, vu qu'elles reçoivent des subventions, afin de les occuper durant des périodes de vacances où leurs parents travail. Il ne s'agit pas de faire du babysitting mais de donner la possibilité aux enfants de connaître diverses associations.

M. POMATTO indique qu'un projet de boîtes connectées est en cours, permettant de mettre à disposition des usagers des ballons pour le football, le beach-volley, des boules de pétanque, etc. Elles seront disposées au printemps sous forme d'armoires que l'on peut déverrouiller avec un téléphone. Les accessoires peuvent être changés durant l'année en fonction des sports pratiqués. Par rapport aux stages pour enfants, il ajoute que le Grand-Saconnex est en discussion avec d'autres communes de la Rive droite afin de mutualiser les possibilités d'activité durant l'été. Par ailleurs plusieurs sessions de football et de basketball sont organisées, et un équivalent à "Sport pour tous" est également en cours de mise en œuvre. Il n'est pas sûr qu'il y aura des activités pour tout l'été mais diverses choses se mettent en place.

M. STEINER propose que des t-shirts de la commune soient mis à disposition des CM qui souhaitent participer à la course pédestre de Bernex. En effet, le groupe de l'année dernière

n'en avait pas et faisait pâle figure comparé aux autres communes. Ensuite il reporte que le public de la salle s'est plaint de la qualité du son durant les Conseils municipaux, et il demande que cela soit réglé car les personnes n'entendent rien des débats. Enfin, concernant l'incident du local de vote, il propose que ce soit la commission Administration, statuts, règlements qui en définisse le périmètre afin que la situation ridicule de la votation du 12 mars ne se reproduise plus.

M. PORTIER appuie les propos de M. STEINER, en tant que président du local de vote à cette date-là.

M. JIMAJA revient sur le sujet des associations. Il rappelle que pendant les vacances, la plupart des associations sont également en vacances et ce sont souvent d'autres entités dédiées qui organisent des activités. Il donne des exemples au niveau du football, du basketball, etc. De plus, à moins qu'il ne s'agisse d'un événement communal, ce n'est pas à l'administration d'instrumentaliser les associations.

12. <u>Communications et divers</u>

12.1 Agenda

La Présidente rappelle la visite de l'aéroport le mercredi 29 mars à 17h. Elle signale que M. BRADLEY et elle-même auront le GCRDL le jeudi.

Mme MONNIER annonce que l'atelier du Pommier organise une exposition-vente le dimanche 2 avril de 10h à 17h à la Ferme Pommier.

La Présidente a le plaisir d'annoncer que le Marché authentique de Saconnay aura lieu chaque vendredi de 16h à 21h, avec un atelier de réparation de vélos le premier vendredi de chaque mois. Une information sous forme de tout-ménage sera faite la semaine prochaine.

12.2 Autres communications / Remarques

M. VEIGA LÖFFEL remercie le Conseil administratif pour la pose d'une borne à outils de réparation de vélos. Il a trouvé cette mise en place de sa proposition très rapide.

La Présidente indique que trois personnes auront siégé depuis 20 ans au Conseil municipal dès juin 2023, dont M. EYA NCHAMA, qui est absent ce soir pour la première fois en 20 ans.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 22h30.

Le Secrétaire La Présidente
Yann Simeth Peta Girod